

FAQ Index

• Questions / Réponses

- Peut-on agrandir la dimension de la carte dans le guichet cartographique?
- Le sous-compte authentifié avec les seul droits de consultation et catalogue a-t-il accès à plus de documentations que l'accès public non-authentifié ?
- Est-ce que je dois être un utilisateur enregistré pour pouvoir commander des produits dans le Geoportail ?
- J'ai travaillé sur le territoire de la commune de Luxembourg dans le guichet cartographique, où j'ai activé certaines couches. Mais j'aperçois une grande surface jaune qui couvre une grand partie du territoire et que je ne peux pas désactiver même si j'éteins les couches de données mentionnées. Est-ce normal ? Je ne sais pas d'où provient cette surface jaune.
- Où peut-t-on trouver l'année de construction d'un immeuble déjà plus ancien?
- Est-ce que l'extrait cadastral (procédure commodo-incommodo) contient automatiquement le relevé parcellaire ou est-ce qu'il est nécessaire de le commander à part ?
- J'aimerais savoir le délai entre la commande et la livraison par courrier (cd ou/et papier). D'avance merci
- J'ai envoyé une demande de devis pour un téléchargement de 6 tiles de la carte topographique 20K. Or sur le récapitulatif je n'ai trouvé aucune indication de prix.

Questions / Réponses

Peut-on agrandir la dimension de la carte dans le guichet cartographique?

Oui, vous pouvez choisir parmi 3 résolutions de carte dans le menu  "options" (en haut à droite) :

- 400×400 pixels
- 600×600 pixels
- 800×800 pixels

Informations supplémentaires: [FR dimension_de_la_carte_affichee](#)

Le sous-compte authentifié avec les seul droits de consultation et catalogue a-t-il accès à plus de documentations que l'accès public non-authentifié ?

Si oui, lesquels, si non ,ce sous-compte authentifié a t'il un sens?

En principe le sous-compte peut bénéficier des droits du compte racine pour les 5 blocs de droits sur lesquels le gestionnaire du compte racine décide en établissant le sous-compte.

Dans le cas d'un sous-compte avec les droits de consultation et du catalogue, cela signifie que le détenteur du sous-compte profite des droits spéciaux éventuels dans l'affichage de cartes au guichet cartographique ou d'éventuels droits spéciaux dans le catalogue. Par exemple il est possible que le compte racine bénéficie de couches supplémentaires de données non publiques, de droits de superposition, voire de plages d'échelle plus larges que le grand public. Dans ce cas, ses

sous-comptes dûment autorisés profiteront des mêmes droits. Dans le cas du catalogue, il est par exemple possible que le compte racine dispose de certains produits spéciaux, réservés à son entreprise, et non publics.

Donc, le sous-compte de ce type a en principe un sens, sauf dans le cas où le compte racine ne dispose d'aucun droit particulier en ces 2 matières.

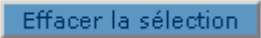
Est-ce que je dois être un utilisateur enregistré pour pouvoir commander des produits dans le Geoportail ?

Oui, seulement les utilisateurs enregistrés (donc pourvus d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe) peuvent accéder au menu "Commande", où l'on peut commander des produits ou demander des devis.

Il y a 2 niveaux différents d'utilisateurs enregistrés : d'une part l'utilisateur "simple" qui peut demander son mot de passe online par le biais de la fonction "Je veux devenir nouveau client". Dans ce cas, le système lui fait parvenir automatiquement via eMail son nom d'utilisateur et son mot de passe, et crée automatiquement son compte utilisateur. Ce compte d'utilisateur "simple" permet de commander la grande majorité des produits offerts, à l'exception de ceux pour lesquels des formalités supplémentaires (contrats, déclarations d'utilisation etc) sont nécessaires.

Pour devenir utilisateur bénéficiant d'un accès complet, il faut faire une demande écrite couchée sur le formulaire téléchargeable à la page d'accueil du géoportail, adressée au Directeur de l'Administration du Cadastre et de la Topographie.

J'ai travaillé sur le territoire de la commune de Luxembourg dans le guichet cartographique, où j'ai activé certaines couches. Mais j'aperçois une grande surface jaune qui couvre une grande partie du territoire et que je ne peux pas désactiver même si j'éteins les couches de données mentionnées. Est-ce normal ? Je ne sais pas d'où provient cette surface jaune.

Vous avez probablement utilisé la fonction de localisation par commune administrative pour vous positionner directement sur le territoire de la commune. Or dans ce cas, la fonction de localisation marque effectivement par une surface jaune tout le territoire de la commune en question. Cependant, cette zone jaune peut être effacée à l'aide du bouton  "Effacer la sélection" qui se trouve en bas dans l'onglet des fonctions de localisation.

Où peut-t-on trouver l'année de construction d'un immeuble déjà plus ancien?

Il s'agit d'une information qui peut être retrouvée dans les anciennes documentations cadastrales.

On vous propose soit de vous rendre dans les guichets de l'ACT au bâtiment central (54 avenue Gaston Diderich Luxembourg [MAP Geoportal/Google Maps](#)) pour être consulté sur place, soit de spécifier dans un mail à l'adresse act@act.etat.lu la parcelle sur laquelle se trouve le bâtiment vous intéresse.

Veuillez cependant prendre note que le terme "année de construction" n'est pas correct vu que dans le cadastre nous ne pouvons que retrouver en fait "l'année de report d'une maison sur une parcelle".

Une autre option serait de vous pourvoir d'un login au géoportail (automatique) et de commander le produit "certificat de l'année de report" qui se trouve à la 2e rubrique (extraits...) du catalogue.

Est-ce que l'extrait cadastral (procédure commodo-incommodo) contient automatiquement le relevé parcellaire ou est-ce qu'il est nécessaire de le commander à part ?

L'extrait cadastral (procédure commodo-incommodo) contient automatiquement le relevé parcellaire des parcelles concernées par la procédure commodo-incommodo. Il ne faut donc pas commander ce dernier séparément.

J'aimerais savoir le délai entre la commande et la livraison par courrier (cd ou/et papier). D'avance merci

Il est impossible de vous donner un délai unique en réponse à votre question car

1. Le délai dépend toujours du produit commandé, certains bénéficient d'une extraction automatique, d'autres doivent être faits manuellement
2. Le délai dépend en général du nombre total de commandes en cours et des ressources disponibles

Un facteur important est la rapidité du paiement : en règle générale, et en attendant que notre module de paiement soit opérationnel (prévu pour automne), nous envoyons une facture par voie postale, et attendons son paiement. Dès que le paiement est fait, nous libérons la commande. Cela peut être accéléré pour les entreprises professionnelles travaillant régulièrement avec l'ACT, étant donné qu'il peuvent demander d'établir un "compte" auprès de notre caisse ce qui permet de regrouper sur une facture unique mensuelle toutes les commandes du mois, et ce qui permet de faire avancer la commande sans entrave.

J'ai envoyé une demande de devis pour un téléchargement de 6 tiles de la carte topographique 20K. Or sur le récapitulatif je n'ai trouvé aucune indication de prix.

1. Combien coûte le téléchargement d'une feuille?
2. Combien coûte le téléchargement des cartes 20k du pays entier?
3. De quelle manière seront payées les factures?

Effectivement, la commande dans le géoportail ne fonctionne pas (encore) de la manière instantanée et automatique que les internautes ont l'habitude de rencontrer dans certains autres sites. En fait, vu les règlements du fournisseur du produit en question, i.e. l'Administration du Cadastre et de la Topographie, le traitement des commandes nécessite certaines interventions personnelles de différents acteurs pendant le cheminement de la commande. Par contre, certains traitements sont déjà automatisés ce qui, ensemble avec l'arrivée plus rapide de la commande en comparaison avec un envoi postal, permet en principe une mise à disposition accélérée des produits commandés.

Pour le moment, le système ne prévoit pas encore de devis automatique et instantané, comme vous l'avez probablement attendu. Donc la demande d'un devis nécessite le calcul du prix, la validation par les personnes hiérarchiquement supérieures et l'envoi du devis. Après ces étapes, le récapitulatif de la commande comporte les prix renseignés ainsi que d'éventuelles remarques, et vous le trouverez dans le géoportail sous le tableau de bord "Suivre mes demandes" - "Demandes reçues". En cliquant sur le numéro de commande (lien), le récapitulatif dûment complété est affiché. Un mail vous avertira dès que le devis est disponible dans le géoportail.

Ensuite, si vous décidez de commander l'objet du devis, en cliquant sur le caddie à gauche de votre devis, vous pouvez relancer le devis en le transformant en commande.

En ce qui concerne les prix :

L'utilisation du géoportail, et donc aussi l'action de pouvoir télécharger est gratuite. Par contre, je suppose que vous voulez savoir le prix du produit mentionné. Veuillez consulter le règlement grand-ducal relatif à la fixation des prix de tous les produits de l'ACT. Par contre, normalement vous

devriez également recevoir bientôt le devis que vous avez envoyé dans le géoportail.

En ce qui concerne les factures :

Pour le moment, le paiement se fait encore de manière "classique" : lors de chaque commande, notre service de la caisse envoie une facture par voie postale et met en suspens le cheminement de la commande en question. Dès que la facture est payée, les produits sont envoyés. Toutefois, nous travaillons actuellement sur l'implémentation d'une possibilité de procéder ePaiement.

From:

<http://wiki.geoportail.lu/> - **GGEOWIKI**

Permanent link:

<http://wiki.geoportail.lu/doku.php?id=fr:faq>



Last update: **2012/01/02 17:16**